



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Peinture à la caséine réf. 8150

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Peinture murale

Usages déconseillés: Autres

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ActiNa sprl
Avenue Thomas Edison, 182
B- 1402 Nivelles
E-mail : info@galtane.com
www.galtane.com

Téléphone: +32 (0) 2 384 98 15

Telefax: +32 (0) 67 22 12 20

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum <small>Hôpital Central de la Base - Boitsfort</small>	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen <small>Hôpital Charles Nicolle</small>	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers <small>C.H.R.U.</small>	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121
FRANCE	Centre Antipoison <small>Hôpital Pellegrin-Tripode</small>	Place Amélie Raba-Leon F-33076 Bordeaux Cedex	+33 5 5696 4080
FRANCE	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble <small>CHRU Hôpital Albert Michallon</small>	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
FRANCE	Centre Antipoison - Toxicovigilance <small>Centre Hospitalier Régional</small>	5 avenue Oscar Lambret F-59037 Lille Cedex	0 825 812 822 +33 3 2016 0824

FRANCE	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator	249 boulevard Sainte Marguerite F-13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
FRANCE	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
FRANCE	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre	Freiestrasse 16 Postfach CH-8028 Zurich	+41 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Regulation (EC) No 1272/2008: -

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques: -

Mention d'avertissement: -

Mentions de danger: -

Conseils de prudence: -

2.3. Autres dangers

Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS). La préparation n'est pas classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Mélanges de minéraux en poudre.

Composition/Informations sur les composants

Substance:	numéro CE:	n° CAS:	Numéro d'identification UE:	N° REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008(CLP):
------------	------------	---------	-----------------------------	-----------	----------------	------------------------------------

Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE)

Substance:	numéro CE:	n° CAS:	Numéro d'identification UE:	N° REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008(CLP):
------------	------------	---------	-----------------------------	-----------	----------------	------------------------------------

(Texte des phrases H- et EUH: voir paragraphe 16.)

Indications diverses

Contient seulement des minéraux naturels.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Après contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur: Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Aucun symptôme connu jusqu'à présent.
Nature du danger: aucune

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin: Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.
Traitement spécial: Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyen d'extinction approprié: Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂).
Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

aucune

5.3. Conseils aux pompiers

Remarques générales

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Le produit lui-même n'est pas combustible.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Informations complémentaires

aucune

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de précautions individuelles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer les substances solides ou les ramasser à l'aide d'une serpillère mouillée. Éviter la formation de poussière.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Éviter le contact avec les yeux. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

mesures techniques

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Protection contre l'incendie et les explosions

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Indications diverses

aucune

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

mesures techniques et conditions de stockage

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Matériaux d'emballage

sans limitation

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage: 13

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Protéger contre : humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

valeur limite au poste de travail

Substance:	n° CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:	Limitation de crête:	Remarque:
-		TRGS 900 (Valeur limite de poussière générale 01/06)	3 mg/m ³ A/ 10 mg/m ³ E	2(II)	AGS

Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE)

Substance:	n° CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:	Limitation de crête:	Remarque:

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL valeur

Substance:	n° CAS:	DNEL/DMEL	Industrie	Activités professionnelles	consommateur

PNEC Valeur

Substance:	n° CAS:	PNEC	Salariés, industrie	Salariés, activités professionnelles	consommateur

Mesures de management du risque conformément à l'approche Control-Banding utilisée

aucune

Indications diverses

AGS: Comité sur les substances dangereuses

E: fraction inhalable

A: fraction respirable

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Protection individuelle

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de : dégagement de poussière Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143).

Protection des mains

Protection des mains: non indispensable.

Protection yeux/visage

Protection oculaire: non indispensable.

Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Contrôle de l'exposition des consommateurs

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Scénario d'exposition

aucune

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État:	solide: Poudre
Couleur:	blanc
Odeur:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible

Données de sécurité

	paramètre	unité	remarque
Densité:			Aucune donnée disponible
Densité apparente:			Aucune donnée disponible
pH:			Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:			Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:			non applicable
Point éclair:			Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz):			non applicable
Explosibilité:			non applicable
Limite inférieure d'explosivité:			non applicable

Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Température d'ignition:	non applicable
Température de décomposition:	non applicable
Potentiel comburant:	Non comburant.
Pression de la vapeur:	non applicable
Densité de la vapeur:	non applicable
Vitesse d'évaporation:	non applicable
Solubilité dans l'eau:	Suspension
Solubilité dans les corps gras:	insoluble
Soluble dans:	non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non applicable
Viscosité:	non applicable
Test de séparation des solvants:	non applicable
Teneur en solvant:	non applicable

9.2. Autres informations

aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

aucune

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable avec le stockage et la manipulation correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

aucune

10.4. Conditions à éviter

humidité.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucune

Indications diverses

aucune

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

aucune

Toxicité aiguë

Substance:	n° CAS:	Informations toxicologiques
------------	---------	-----------------------------

Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux

Aucune information disponible.

Effet irritant et caustique

Effet irritant sur la peau
non irritant.
Effet irritant sur l'oeil
légèrement irritant.
Effet irritant
légèrement irritant.
Indications diverses
non corrosif

Sensibilisation

non sensibilisant.

toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Aucune information disponible.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité
Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales
Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.
Toxicité pour la reproduction
Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Remarques générales

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Aucune information disponible.

Observation diverses

aucune

Autres informations

aucune

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

aucune

Écotoxicité

Substance:	n° CAS:	Écotoxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit inorganique difficilement soluble dans l'eau. Peut être en grande partie décanté mécaniquement dans les stations d'épuration. Une partie des composants est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets nocifs

aucune

Autres indications écologiques

aucune

Indications diverses

Pas de données disponibles pour le mélange.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée/Produit

Élimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Code des déchets produit: 08 01 12 - peintures ou vernis autres que ceux mentionnés à la rubrique 08 01 11 déchets

Code des déchets conditionnement: 15 01 06 - emballage mixte

remarque

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° UN / UN No.: -

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport

-

-

Proper Shipping name

-

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette de danger / Label: - Code de classification / Classification Code: -

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage / Packing Group: -

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement / Environmental aucune

hazards:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

remarque: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

catégorie de transport: - **code de restriction en tunnel:** -

Réglementations particulières: - **Quantité limitée (LQ):** -

Transport maritime (IMDG)

Special Provisions: Keep away from food, drink and animal feedingstuffs.

Remark: Not a hazardous material with respect to these transportation regulations.

EmS-No: - **MFAG:** - **Marine pollutant:** No

Special provisions: - **Limited quantity (LQ):** -

Nom d'expédition des Nations unies

Remark: Not a hazardous material with respect to these transportation regulations.

Limited quantity (LQ): -

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

remarque: aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

Étiquetage

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

xxx

Marquage spécial de certaines préparations

aucune

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

aucune

Règlement n° 2037/2000/CE relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone

aucune

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

aucune

Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Notice explicative sur la limite d'occupation

aucune

Classe de stockage

13 Non-combustible solids.

Classe risque aquatique (WGK)

0 not a water pollutant

Autres informations, restrictions et dispositions légales

aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité: -

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger

-

Indications de stage professionnel

aucune

Restriction(s) d'utilisation recommandée(s)

cf. chapitre 1.

Informations diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Documentation concernant les modifications

aucune

Références littéraires et sources importantes des données

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

Abréviations et acronymes

aucune